



Les EAJE

Les établissements d'accueil du jeune enfant :

Les EAJE collectifs proposent des accueils réguliers et/ou occasionnels pour des enfants, jusqu'à 4 ans.

L'accueil **régulier** est contractualisé et mensualisé. Il vise à accueillir un enfant selon un rythme hebdomadaire de 1 à 5 jours.

L'accueil **occasionnel** est contractualisé et vise à accueillir un enfant sur une plage horaire réservée (heure, demi-journée, journée).

L'accueil d'**enfants porteurs d'handicap**, souffrants d'allergie ou atteints d'une maladie chronique, est soumis à l'accord préalable du médecin de la structure. Un PAI pourra être mis en place.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43